PF DEBRAY

MODELE DE DEVIS REGLEMENTAIRE
(Annexe à l'arrêté du 23 août 2010)

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur — ou 18 mm en cas de crémation — avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
1 – PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier, ...)		133.50	• Réalisation de *x* (nombre) faire-part • Compositions florales • Plaques et articles funéraires		1.56	• Vacation de police • Publication d'avis dans la presse		20 280
			• Soins de conservation • Toilette mortuaire : préparation et habillage du défunt		306 103.80			
			CHAMBRE FUNERAIRE *(ou maison funéraire ou funérarium ou athanée)* • frais d'admission • frais de séjour en case réfrigérée • frais de séjour en salon de présentation		315 68 68/j 68/j supp			
2 – TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire, avec son équipe		103.70						
Housse mortuaire		39.32						
• Forfait de transport • Transport pour un trajet de *x* km aller/retour		264.78 1.13/km						
3 – CERCUEIL ET ACCESSOIRES								
• Cercueil (*essence du bois ou autre matériau agréé, forme et modèle*), avec cuvette étanche et quater poignées • Plaque d'identité apposée sur le cercueil • Capiton		720 17.56 72	• Emblème civile / religieux placé sur le cercueil ou l'urne					
4 – MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCEUIL								
Personnel		103.70						
5 – TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu								
Véhicule funéraire		241.44						
• Forfait de transport • Transport pour un trajet de *x* km aller/retour		182.24 1.13						
Personnel		103.70						
6 – CEREMONIE FUNERAIRE								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)		241.44						
Personnel (dont nombre de porteurs)		103.70	• Mise à disposition d'un maître de cérémonie • Registre de condoléances	103.43		• Frais de culte • Taxes municipales pour convoi	160	
7 – INHUMATION								
Personnel pour inhumation						• Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse		469						
Le cas échéant : • ouverture/fermeture de caveau • démontage/montage de monument funéraire		321 499	• Fourniture d'un caveau • Autres travaux de marbrerie	850				
8 – CREMATION								
Crémation		669.14				• Taxes municipales pour crémation		
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne, avec sa plaque		41						
Le cas échéant : • scellement sur un monument funéraire • dépôt de l'urne dans un columbarium • inhumation de l'urne		62.17 125 62.17	• Conservation de l'urne au crématorium • Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)	62.17				

TOTAL hors taxes :
TVA :
TOTAL toutes taxes comprises :